

2008

Explorer le passé... Histoire de fous !



Daniel La Roche

Dans le cadre du XIV^e colloque de
l'Association québécoise pour la
réadaptation psychosociale
09/10/2008 – Mont Sainte-Anne (Beaupré)

À Claude Lagueux...

pour le courage, pour la détermination et pour l'inspiration.

« Explorer le passé... Histoire de fous! »

Un texte de Daniel La Roche, présenté le 9 octobre 2008, dans le cadre du XIV^e colloque de l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale tenu au Mont Saint-Anne (Beaupré). Le texte lu fait foi.

« Son pays le crut fou : Petits esprits! Mais quoi?
Aucun n'est prophète chez soi.
Ces gens étaient les fous, Démocrite le sage. »

Jean de Lafontaine, *Démocrite et les Abdéritains*

Alors que la Ville de Québec célèbre en grandes pompes son 400^e Anniversaire, les organisateurs de ce XIV^e colloque de l'AQRP me demandent de poser un regard avec vous sur le passé. Ce n'est certainement pas par nostalgie d'une époque où l'on faisait rimer folie avec possession diabolique, mais plutôt pour mettre la table pour les débats que vous aurez au cours de ces deux prochains jours et parce qu'il est bon parfois d'utiliser les lumières du passé, même si quelques fois elles sont un peu floues, pour éclairer le présent et, pourquoi pas, ce futur que nous reculons jour après jour en l'écrivant.



Ce colloque est placé sous le thème du Rétablissement et de la citoyenneté dans l'espace francophone, avec une équation simple : le rétablissement est un passeport vers la citoyenneté et, parallèlement, la citoyenneté en est un vers le rétablissement. Une intime relation entre l'Être humain dans la Cité et le maintien de cette place dans la Cité pour le recouvrement de sa santé.

Or, l'histoire nous apprend que cette relation est au cœur même de la tension entre la « société » et la folie. De tout temps, on a questionné le pourquoi de la folie et surtout le pourquoi de ce fou, de cet être qui tranche avec la couleur monochrome de ces sociétés structurées, hiérarchisées, où il y a de la place pour les dominants et les dominés, pour les rois et les pauvres, pour les maîtres et les esclaves, mais où la place du fou est difficile à définir.

Car la folie a surtout été vue comme la marque de la différence, une différence qui s'éloigne de la pureté, une différence qui tranche avec ce que l'on convient d'appeler la « norme », ce qui est souhaité par le groupe, ce qui est acceptable pour le clan, ce qui est rassurant pour la tribu, ce qui est attendu du citoyen dans la Cité.



La différence se fait alors menace, elle est perçue contre l'ordre, contre les dogmes sociaux et ceux de la foi. Qu'on soit chez les Égyptiens, les Grecs ou les Romains, et malgré les propositions intéressantes de Pythagore, de Platon ou plus tard celles d'Aristote, un élément fondamental de notre compréhension de l'histoire de la folie va s'installer : la raison est d'origine divine. Ce sont les dieux, peu importe leur appellation d'origine contrôlée, qui donnent, qui refusent ou qui reprennent la raison.

Chez les Hébreux c'est dieu qui régit la santé. D'ailleurs, on peut lire dans le Deutéronome de l'Ancien Testament: « *C'est moi qui fais mourir et qui fais vivre, quand j'ai frappé, c'est moi qui rends la santé* ». Et plus encore, un peu plus loin :

« *Yahvé te frappera de délire, d'aveuglement et d'égarement des sens.* » Le vieux dieu vengeur des cavernes de l'Ancien Testament commande au bien et au mal, c'est lui qui donne la santé et qui frappe par la maladie, c'est lui qui commande aux démons de la folie.

Malgré les progrès de la science et de la médecine, il faudra attendre des siècles avant de pouvoir complètement faire reculer ces démons de la folie... Mais nous y reviendrons aussi plus tard.

L'autre signe des temps qui rejoint bien ce colloque, c'est la présence de petites voix discordantes. Pas les voix fortes de la schizophrénie, mais celles de penseurs, de chercheurs, de théoriciens ou de cliniciens, qui remettaient en question la conception issue de la tradition démonologique. À l'image de ceux qui, comme plusieurs d'entre vous, remettez en question certains canons de la psychiatrie ou de la médecine « traditionnelle », pour ouvrir des portes sur une nouvelle vision. Cicéron et Soranus,

par exemple, ont cherché un sens à la folie, au-delà des démons des explications « religieuses » et des traitements plus ou moins violents associés à la folie. Soranus ira même jusqu'à plaider en faveur d'une conduite où le médecin incitera son malade à lui parler de ce qui le préoccupe et de sujets susceptibles de l'intéresser. Nous sommes bien loin des incantations pour faire sortir le vilain du corps du fou et beaucoup plus près de la psychothérapie.

Nous sommes assez éloignés aussi de cette image du fou rapportée dans le Livre des Psaumes : « *l'insensé (donc le fou) est celui qui dit en son cœur que Dieu n'existe pas* ». Voilà une autre idée intéressante, parce qu'elle va induire une pratique religieuse à l'égard du fou qui va le poursuivre jusqu'au début du XX^e siècle : l'exorcisme. Eh oui! Si ma folie est liée au fait que je pourrais croire que Dieu n'existe pas, c'est sans doute parce que mon esprit est habité par le diable, qui seul est capable de me persuader d'une telle chose. Inversement, être athée c'est aussi être fou.

Et malgré une brève accalmie au Moyen Âge, la montée du dogmatisme chrétien va faire ériger une construction mentale de la folie dont on aura grand mal à se défaire au XX^e siècle. St-Thomas d'Aquin va d'ailleurs soutenir que « *le diable peut arrêter complètement l'usage de la raison en troublant l'imagination, comme cela se voit chez les possédés.* »



Folie, possession, péché. La ligne est tracée. Si je suis fou, c'est que je suis possédé et si je suis possédé c'est à cause du péché. Péché que j'ai commis. Péché familial que j'expie au profit de mes proches. Péché d'humanité que j'expie pour le rachat des fautes d'un tiers social indéfini.

Je me permets de faire ici une brève parenthèse sur cette idée judéo-chrétienne que le « malade » est partie prenante du corps crucifié de Jésus dans l'Église vivante. C'est une image qui a été maintes et maintes fois employée pour donner un sens à la souffrance de la personne aux prises avec la maladie. Toutefois, l'usage et le mythe du possédé par le démon a fait en sorte que la maladie mentale échappe à cette sanctification. Le malade est peut-être le corps crucifié de Jésus, mais pas le fou...

Avant de revenir à mon sujet principal, je voudrais faire une autre petite digression que je qualifierais de très « catholique ». En effet, je vous ai cité des extraits de la Bible qui rangent la folie dans la suite eschatologique de Satan, mais il y a aussi un contresens biblique très intéressant sur la folie : les fous de Dieu! L'apôtre Paul dans son épître aux Corinthiens déclare « *Nous, nous sommes fous à cause du Christ.* » Benoit de Nursie, fondateur des Bénédictins, dans la règle qu'il édicte pour ses moine, leur demande de

s'humilier, de se juger mauvais et indignes, de se croire inférieur à tout le monde et surtout sans valeur. Dans cette perspective, Benoit induit que Dieu seul peut permettre au moine d'arriver à ces degrés de folie sans perdre son équilibre mental. Des fous de Dieu! Thérèse, pas la grande, la petite, celle de Lisieux, patronne de la France, qui va tout faire pour être enfermée au monastère des Carmélites à 15 ans, et qui, quelques années plus tard, rongée par la tuberculose et par la dérélition, un sentiment profond d'abandon et de solitude qui n'est pas sans rappeler certaines maladies mentales va, dans certains poèmes, nous montrer bien plus de folie que tout ce que l'on pourrait lire dans l'œuvre de Nelligan... mais notre pauvre Émile avait profané une Église, volé de l'argent dans un tronc, bu du vin de messe et mangé les hosties du tabernacle. Une sainte folle du Christ! François d'Assise qui rejette la richesse de sa famille et qui se fout à poil devant tout le monde. On dira de lui qu'il aura été le plus grand fou de Dieu. Et plus près de nous, cette Marie Guyart, plus connue sous le nom de Marie-de-l'Incarnation, mystique ursuline française installée à Québec suite à une révélation, notre Thérèse à nous, incarnée actuellement, c'est le cas de le dire, par Marie Tifo dans une pièce de Jean-Daniel Lafond intitulée à juste titre : *Folle de Dieu*. Tout à coup, au moment où l'Église a besoin de justifier la conduite de certains de ses illuminés, la folie devient amour, devient passion, devient corps avec le Christ et Dieu. Je ne peux m'empêcher de penser qu'ici, la folie a été récupérée.

Mais revenons à nos folies, ou plutôt aux fous qui, déjà hérétiques parce qu'ils ne semblent pas croire à Dieu, vont être amalgamés avec le monde de la sorcellerie.



Il faut dire qu'en y pensant bien, pour le spectateur non averti et porté à voir le diable dans tout, les hallucinations, les discours délirants, les états de psychoses, la confusion, l'incohérence, les propos décousus, sont un bon terreau pour invoquer une alliance démoniaque.

Alors, enfermés, affamés, torturés, on va faire avouer n'importe quel crime à n'importe qui. Ceux d'entre vous qui ont vu ou lu le roman policier médiéval *Le Nom de la Rose*, d'Umberto Eco, se souviendront sans doute du personnage de Salvatore, assistant du cellérier, ancien hérétique dolcinien, difforme, rustre, simple d'esprit mais rusé, à qui on fera avouer sous le coup de la torture, des choses dont il ne comprend même pas le sens.

Malgré certains soubresauts d'humanisme aux XV^e et XVI^e siècles, le discours de l'Église sur la folie va garder le haut du pavé et va conduire à ce qu'il est convenu d'appeler avec Michel Foucault, le grand renfermement du XVII^e siècle. Nous sommes en 1656, le Roi Soleil règne sur la France et créé à Paris, l'Hôpital Général, qui a pour but d'enfermer tous les pauvres de Paris pour les éduquer et les mettre au travail. Dans le décret de création de l'Hôpital Général, permettez-moi deux citations. La première concerne la nomination à vie des directeurs : « *qui ont tout pouvoir d'autorité, de direction, d'administration, commerce, police, juridiction, correction et châtement sur tous les pauvres de Paris, tant au-dehors qu'au-dedans de l'Hôpital Général.* » La seconde citation concerne le matériel que Louis le quatorzième, dans sa grande sagesse, autorise les directeurs à utiliser : « (...) *poteaux, carcans, prisons et basses-fosses dans ledit Hôpital Général et lieux qui en dépendent comme ils aviseront, sans que l'appel puisse être reçu, des ordonnances qui seront par eux rendues pour le dedans dudit Hôpital.* »

Cette fonction de directeur investit d'un droit de vie et de mort sur les pauvres, n'est pas sans rappeler la fonction de Surintendant des hôpitaux psychiatriques québécois comme Saint-Michel-Archange et Saint-Jean-de-Dieu. Tout comme cette situation de condamné sans possibilité d'en appeler, a une grande similitude avec l'absence de droits pour les malades mentaux des asiles québécois.

La grande différence demeure que la finalité de l'Hôpital Général n'a, d'une part, rien de médical, sauf le nom, et, d'autre part, rien de charitable sauf l'excuse incluse dans le préambule du décret. En fait, on cherche à doter Paris d'un instrument puissant pour faire le ménage des rues, pour contrôler les mendiants, les malades mentaux, les invalides qui sont légion et qui « polluent » la ville. Des 40 000 personnes ciblées par



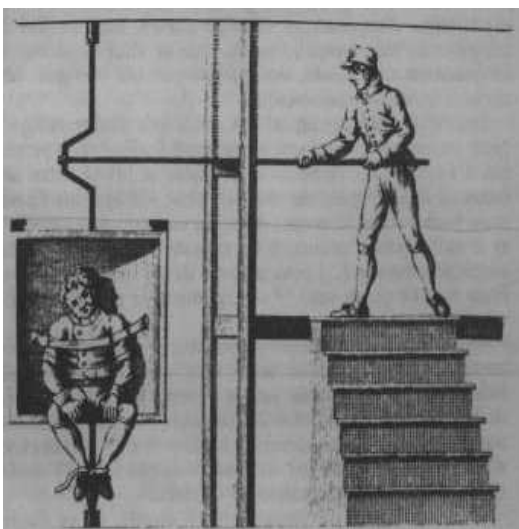
l'opération de grand ménage du Roi de France, 35 000 fuient un peu partout en province et 5 000 seront effectivement enfermés. C'est un succès, la ville est propre et le problème à migré ailleurs, ce qui inspirera la création d'un Hôpital Général dans chaque ville du royaume. On notera que parmi ces 5 000 enfermés, un peu plus de 400 femmes

« pensionnaires obligées » de la Salpêtrière quitteront une vieille France qui n'en veut plus, pour une Nouvelle-France qui accueillera ces filles du Roi à bras ouverts comme une bénédiction et, pourquoi pas... comme une douce folie érotique.

Mais avant de retrouver nos grands-mères sur le sol québécois, complétons ce tour d'horizon en soulignant la spécialisation de certaines dépendances de l'Hôpital Général, qui deviendront les asiles pour les fous et les aliénés. Malgré que Nicolas Pinel ait désenchaînés les patients des asiles parisiens, la situation est désastreuse. Je laisse au psychiatre Jean-Étienne Esquirol, le soin de décrire la situation en ce début de XIX^e siècle :

« Je les ai vus nus, couverts de haillons, n'ayant que la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils sont étendus. Je les ai vus grossièrement nourris, privés d'air pour respirer; d'eau pour éteindre leur soif et des choses les plus nécessaires à la vie. Je les ai vus livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance. Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enfermés dans des antres où l'on craindrait de renfermer des bêtes féroces, que le luxe des gouvernements entretient à grands frais dans les capitales. »

Tous les textes, toutes les références, tous les auteurs lus qui ont traité de cette époque évoquent la brutalité et la dualité entre le caractère soit disant thérapeutique de certains traitements et le fait qu'ils soient également utilisés pour intimider, terroriser, punir, pour faire régner l'ordre dans l'asile : bains froids glaciaux, bains chauds brûlants prolongés, purgatifs, vomitifs, saignées, irritants, attachements, isolements, galvanisations et autres électrothérapies patentées, sont choses du quotidien. Deux traitements méritent qu'on s'y arrête, tellement ils sont saugrenus et assez amusants sans doute parce que je ne me suis jamais retrouvé assis dans l'un ou l'autre de ces fauteuils!

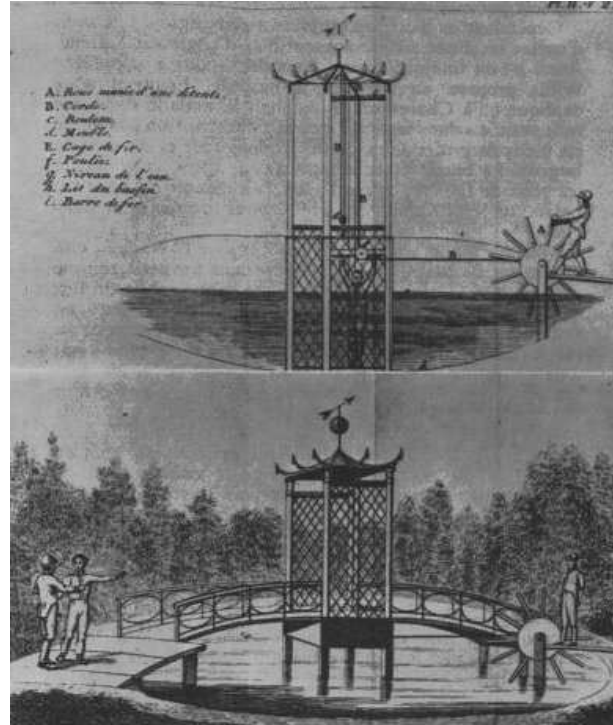


Le fauteuil rotatoire, qui est sans doute l'ancêtre barbare de certains manèges, où le client était maintenu attaché dans un fauteuil qui tournait à grande vitesse, histoire que ses idées reprennent leur place...

Quant au bain de surprise où cette fois-ci le fauteuil est suspendu au dessus d'un petit lac bien froid, dans lequel on le laissait tomber, pour « saisir » le corps et l'esprit et redonner la raison.

Parions que ceux et celles qui étaient soumis à de tels traitements, en ressortaient plus grelottants et chancelants que guéris...

Je terminerai cette portion outremer de cette présentation en citant Charles-Albert Perret-Porta, illustre inconnu ou presque, qui a été directeur de l'asile du Champ-de-l'Air en Suisse en 1830. Il décrit avec beaucoup d'enthousiasme et une certaine naïveté, le nouvel établissement dont il est le responsable et qui reçoit une centaine de patients. Je suis certain que vous ferez des liens facilement avec notre histoire :



« Les dortoirs ou chambres à coucher sont au nombre de 32, 18 pour les hommes, 14 pour les femmes. Il y a de plus trois chambres fortes qui servent momentanément de séjour à l'aliéné furieux... Ce sont des cellules solidement boisées, que l'on peut rendre complètement obscures. Une seule est munie d'une double grille intérieure en fer; pour les cas où les barreaux ordinaires deviendraient insuffisant.

La plupart des dortoirs sont des chambres riantes et gaies, plafonnées et à parois glacées, peintes en jaune. Elles contiennent de un à quatre lits. Les malades ne les occupent guère pendant le jour, à moins d'être alités. Elles sont toujours aérées, et on y observe la plus grande propreté. On dirait, en visitant ces cellules, qu'elles appartiennent à des personnes dont on respecte les habitudes, qui tiennent à une bonne éducation...

Une chambre de bains située au rez-de-chaussée est encore un établissement nouveau, aussi indispensable aux soins de propreté qu'au traitement des aliénés. »





Au Québec, la folie a sans doute pris sa place bien avant que les fous européens ne débarquent. Mais nous n'avons pas beaucoup gardé de traces de la folie chez les peuples autochtones. Toutefois, la jeune colonie de Champlain n'a pas érigé de bucher et malgré quelques exorcismes pratiqués à l'Hôtel-Dieu de Québec, la chose n'a pris ni l'ampleur, ni la ferveur européenne, du moins si on en croit les Relations des Jésuites. Au pire, quelques cas ont été retournés à l'expéditeur en France, avec la mention hors d'usage.

À cette époque, selon Robert Viau, on expliquait la folie de deux façons. La première avait des airs scientifiques, plaisait bien aux intellectuels et aux

instruits et s'appuyait sur les vieilles croyances de la théorie des humeurs. Cette théorie voulait que notre corps soit habité par quatre éléments liquides fondamentaux, appelés humeurs : le sang joyeux qui venait du cœur, l'anxieuse bile jaune qui venait du foie, la nostalgique bile noire qui venait de la rate et le phlegme triste qui provenait du cerveau. Les maladies venaient du déséquilibre de ces humeurs les unes par rapport aux autres. Lorsque certaines humeurs surchauffaient, à cause de la digestion par exemple, elles pouvaient entraîner des vapeurs qui pouvaient à leur tour engendrer la mélancolie (mot gentil pour la dépression), la manie, la frénésie, l'épilepsie, etc. Dans ce cadre explicatif, la dépression était due à une accumulation de bile noire au cerveau, d'où l'expression sans doute « être d'humeur noire », alors que la frénésie était le fruit de vapeurs chaudes provenant de fièvres.

L'autre façon d'expliquer la folie était liée aux aléas de la vie. Soeur Chevalier « *devint si excessivement dévote que l'esprit lui tourna* ». Soeur Unetelle « *avait de grandes faiblesses d'esprit que l'on attribuait à la peur qu'elle avait eue en venant de France* ». Face à ces explications, comment soigner? Les soignants venus de France avaient apportés la saignée, la purgation, les toniques fortifiants, calmants, « humectants » et autres, tout comme aussi la cigüe et l'hellébore. Quelques trouvailles bien québécoises vont venir s'ajouter à la pharmacopée européenne, comme le foie ou le gros boyau d'un loup tué à la chasse, le sang d'une belette, le fiel de la bourse d'un chat noir, la fiente de

pourceau, et bien d'autres délices de ce genre. Moi, devant de la fiente de pourceau, j'aurais guéri de n'importe quel mal!

Tant que le fou se fera utile et ne sera pas dérangeant, la société le maintiendra en son sein, il fera corps avec la Cité. La colonie est jeune et toutes les forces vives doivent être utilisées. Mais, dès que le fou sera turbulent, qu'il troublera l'ordre public, on aura recours à l'enfermement. C'est dans ce cadre que l'Hôpital Général de Québec va s'installer en 1692 et, comme ses prédécesseurs européens, va se mettre à grouiller d'un petit monde peuplé de malades, de vieillards, de prisonniers, d'infirmités, etc. Et c'est dans la grange de ce même Hôpital Général qu'on finira par retrouver bon nombre d'aliénés, pour lesquels on construira les Loges, sorte de logis consacré aux fous et qui préfigurerait l'asile qu'on construira un peu plus tard au milieu du XIX^e siècle.

Alors qu'en France les asiles sont déjà bien implantés ici on tergiverse. On discute, on palabre, on négocie, on politise le débat pendant cinquante ans, avant de convenir d'un PPP, d'un partenariat public / privé, entre l'État québécois et trois médecins de Québec : les D^{rs} James Douglas, Charles-Jacques Frémont et Joseph Morrin.

L'Asile provisoire de Beauport ouvre ses portes le 15 septembre 1845 et restera sous ce régime de gestion privée pendant presque 50 ans jusqu'à l'arrivée des Sœurs de la Charité en 1893. Pendant ces années, il se développera pour le plus grand profit de ses propriétaires et sera un objet de curiosité populaire. On allait alors aux fous comme on allait au spectacle. Les gens de la ville montaient à bord de leurs calèches, parcouraient les quelques kilomètres qui les séparaient de la Canardière et venaient faire un tour jusque sur les terrains de l'asile, par curiosité ou parfois plus cruellement, pour s'amuser du malheur de leurs semblables. Cette visite est tellement prisée, que lorsque des visiteurs de marque débarquent à Québec, l'asile était un incontournable, un must!

La vie à l'asile n'est pas paisible et ce, tant pour les résidents que pour les propriétaires successifs. Pendant les cinquante années du PPP de l'asile de Beauport, le système est cycliquement au cœur d'un débat politique qui n'en finit plus et qui a d'étranges similarités avec certains débats à caractère politique qui auront cours plus tard ou qui ont cours encore aujourd'hui, notamment en ce qui a trait à la désinstitutionnalisation. Scandales, pots de vin, corruption, tout y passe, jusqu'à la démission d'un ministre. En fait les choses ne se calmeront qu'avec l'arrivée des Sœurs. Les dames de la Charité en prenant possession des lieux, changent le nom de l'établissement qui devient alors l'Asile Saint-Michel-Archange puis, en 1923, l'Hôpital Saint-Michel-Archange. La transaction est bonne pour le Gouvernement. Le Québec finance l'achat du bâtiment un peu moins d'un demi million de dollars et les Sœurs acceptent un contrat à 100 \$ par patient, par année, soit 32 \$ de moins que ce que le PPP coûtait au trésor public.



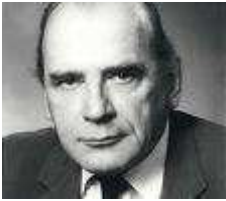
C'est une période pleine de contradictions qui s'ouvre alors pour les asiles. D'une part, on tente les premières expériences pour faire des sorties à l'essai des patients, on organise des activités extérieures, des placements dans des familles d'accueil, on fonde les écoles d'infirmières, on s'affilie aux facultés de médecine des universités, etc. Mais d'autre part, l'enfermement va s'accroître. L'industrialisation, l'urbanisation va entraîner un certain effritement d'une société tissée serrée, au détriment de la solidarité familiale et sociale. Le fou que l'on protégeait dans son milieu familial agricole, n'a plus sa place dans l'exiguïté de l'appartement ouvrier de la ville. Le fou, toléré en milieu rural, le fou du village connu de tous, n'a plus sa place dans l'anonymat de la ville. Les asiles vont alors connaître une explosion démographique sans précédent et vont s'installer dans une autarcie presque complète avec leur ville, leur réseau d'aqueduc et d'égout, leur service d'incendie et de police, leur gare privée, leur boucherie, boulangerie, potagers, ferme, tunnels, poste radiophonique, etc.

À la veille d'être remis en question les asiles québécois sont surpeuplés. En 1961, selon Henri Dorvil, 20 000 personnes résident dans des établissements psychiatriques. Au même moment, à Saint-Michel-Archange, malgré une capacité théorique de 4 368 lits, 5 061 personnes y étaient hospitalisées, soit un surplus de 693 patients.

Dans son roman *Les Apparences*, Marie-Claire Blais, une écrivaine de la région de Québec fait parler le monde asilaire de l'époque :

« Ils sont dangereux, nos patients. Ce ne sont pas des fous ordinaires mais des fous furieux. De temps en temps quand ils vont trop loin il faut les arroser un peu, assez brusquement je dois dire, comme pour éteindre un incendie. Nous en voyons de toutes les couleurs, je vous assure! Nous essayons tout pour les calmer, en vain, bien souvent, car la folie est une chose complètement païenne, voilà ce que j'ai appris de plus important pendant mon séjour ici. Vous leur donnez des chocs, vous les passez sous l'eau comme des cendres rouges, vous leur nettoyez la tête comme on vide un poulet de ses entrailles et ils recommencent toujours! Des païens, nos fous, mon enfant, et pour la luxure, ça n'a pas de fin tout ce qu'ils inventent (...) »

Surpopulation, questionnement souterrain d'un milieu et d'un système qui ne livre pas les effets escomptés, arrivée de médecins psychiatres formés à l'étranger et rompus aux idées modernes de traitement, introduction graduelle de nouvelles idées concernant la maladie mentale, et surtout l'effet choc de la parution du livre de Jean-Charles Pagé, *Les fous crient au secours*. Pagé est un ex-patient de Saint-Jean-de-Dieu qui livre son expérience asilaire, avec l'appui du D^r Camille Laurin qui est alors directeur du département de psychiatrie de l'Université de Montréal. L'asile est mûr pour un questionnement de fond.



En 1961, l'équipe du tonnerre du Gouvernement de Jean Lesage confie aux D^r Dominique Bédard, psychiatre à la Clinique Roy-Rousseau de Québec et aux D^{rs} Charles Roberts et Denis Lazure, tous deux psychiatres à Montréal, une commission d'étude sur les hôpitaux psychiatriques. On est en pleine révolution tranquille. On l'a dit, nos hôpitaux psychiatriques débordent, les listes d'attente sont interminables, il y a plus de 1 000 patients psychiatriques à la Prison de Bordeaux. Les trois commissaires vont visiter les 15 hôpitaux psychiatriques québécois. Ce qu'ils voient est conforme aux propos de Pagé : les conditions de vie sont déplorables, les malades sont perçus comme dangereux, la fonction de surintendant est abusive, on entre à l'hôpital pour ne plus jamais en sortir. À leur point de vue, le tiers des patients pourraient quitter l'hôpital et vivre dans la communauté dans des structures plus légères et, argument de poids, à moins cher. En effet, le per diem de l'époque était à 2,50 \$ (912,50 \$ par année) alors qu'en foyer il est de 2,00 \$ (730 \$ par année).

La Commission Bédard qui dépose son rapport un an plus tard, en 1962, propose beaucoup de choses dont une direction nationale de la santé mentale, une nouvelle formule de financement, une réforme des hôpitaux psychiatriques, la création de l'Institut Pinel, la création des départements de psychiatrie et de la sectorisation, formation du personnel, le soutien aux ressources communautaires, l'amélioration de l'enseignement et de la recherche et... la désinstitutionalisation des patients qui ne requièrent pas les services d'un hôpital psychiatrique.

C'est ce rapport qui va porter le Québec dans un mouvement de changement et qui sera la politique officielle du Québec en matière de maladie mentale. Dans les années '80,

les hôpitaux psychiatriques comptent 50 % de moins de lits, mais quand même, 10 000 personnes y demeurent hospitalisées.

Le changement est énorme et l'édifice est fragile. Au fil du temps, certaines recommandations de la Commission Bédard seront écartées, la direction nationale en santé mentale est abolie dans la foulée de la mise en place du nouveau ministère de la Santé et des Services sociaux, le renforcement de la première ligne et le soutien dans le milieu n'ont pas atteint les niveaux nécessaires pour que la clientèle retournée à la communauté soit adéquatement soutenue, les groupes communautaires n'ont pas la reconnaissance attendue. Il y a de la grogne dans tous les milieux, dans les hôpitaux psychiatriques, dans les départements de psychiatrie, dans la communauté et même chez des porte-paroles qui ont vécu l'enfermement asilaire et qui sortent du silence.

Le Comité sur la santé mentale sera mandaté pour réaliser une démarche de réflexion, afin de faire le point sur la santé mentale au Québec et de proposer un nouveau plan de match. En 1985, il accouche de « À nous de décider » et d'un plan d'action qui n'aura pas les échos souhaités.

En 1986-87, le MSSS charge le D^r Gaston Harnois de présider un comité d'experts, dont l'actuel sous-ministre Roger Paquet est membre, afin de lui proposer une véritable politique de santé mentale. Les grands constats du Comité Harnois seront liés à l'essoufflement de la psychiatrie communautaire, à la primauté parfois malheureuse des facteurs biologiques, au manque de soutien aux organismes communautaires, à l'absence de suivi dans la communauté de la clientèle, à un manque d'accessibilité et à une piètre qualité des services. Le constat est lourd, mais le challenge l'est d'autant et le groupe a des propositions bien structurées, planifiées sur cinq ans et en trois grandes tapes, notamment en ce qui a trait à la 2^e vague de désinstitutionalisation visant les 8 000 personnes recensées par le Comité Harnois encore hospitalisées.



En 1989, inspirée par les travaux du D^r Harnois, la ministre libérale de la Santé Thérèse Lavoie-Roux dépose enfin la première Politique de santé mentale pour le Québec. La politique vise tout d'abord à assurer la primauté de la personne, à accroître la qualité des services, à favoriser l'équité, à rechercher des solutions dans le milieu de vie de la personne et à consolider le partenariat. Femme à l'instinct politique très sûr, M^{me} Lavoie-Roux va provoquer une prise de parole publique et

politique autour de cette politique en la soumettant à une commission parlementaire qui recevra plus d'une centaine de mémoires et entendra un très grand nombre de groupes d'intérêt venir défendre leurs points de vue. La santé mentale n'est plus l'apanage d'un petit groupe d'initiés, elle appartient maintenant à la sphère publique, pour ne plus en être écartée.

Les gouvernements et les ministres se succèdent. Malgré tout le poids politique du nouveau ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, l'accueil de cette politique est plutôt mitigé et malgré qu'on semble vouloir s'activer, peu de choses ne prennent vraiment forme.



C'est sans doute ce qui fera qu'en 1997, un bilan assez sévère en sera fait par un comité coordonné par Roger Paquet, alors à la Direction de la recherche et de l'évaluation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

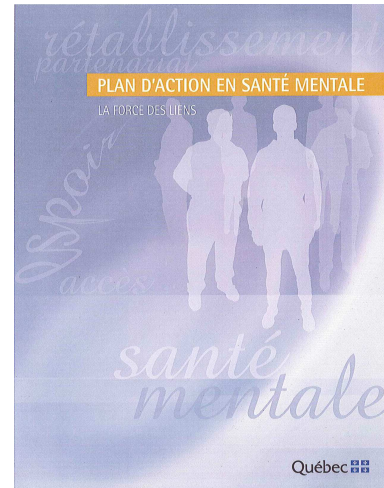
Sous Jean Rochon, le discours en santé mentale a peut-être changé, mais dans les faits les progrès sont lents et n'ont pas atteint les niveaux attendus par la politique de 1989.



Dans la même foulée, Philippe Couillard fera face à un manque d'imputabilité et d'absence de reddition de compte rigoureuse.

Je ne m'aventurerai pas plus loin dans les années 2000, considérant que le manque de recul pourrait mettre mon propos en péril, alors que les événements les plus marquants auront sans doute été la prise de parole des usagers des services et la montée du corporatisme communautaire. Mais alors que nous sommes sous le régime d'un nouveau *Plan d'action en santé mentale* qui nous propose des liens plus forts et mieux articulés, il est tout de même intéressant de faire quelques constats de ce passé et de se poser quelques questions primordiales :

- La personne a été mise au centre des préoccupations des décideurs depuis 1961. Près de 50 ans plus tard, qu'en est-il vraiment?
- Nous parlons toujours depuis 1961 de la nécessité de soutenir adéquatement la personne dans son milieu, y sommes-nous arrivés?
- Dans les politiques et dans chacun des plans d'action adoptés au fil des ans, nous souhaitons un meilleur équilibre entre les milieux spécialisés et les milieux communautaires, est-ce bien le cas?
- La qualité des services offerts aux personnes vivant avec un problème de santé mentale est au cœur des débats depuis des siècles, qu'en est-il vraiment?
- Enfin, traitons-nous le citoyen aux prises avec un problème de santé mentale avec équité?



Le D^r Camille Laurin, il y a presque 50 ans, dans sa préface du livre de Pagé, *Les Fous crient au secours*, déclarait avec pertinence et lucidité :



« Qui dit folie dit passion, excès, fantaisie, rêve, dérogation ou atteinte aux règles ou normes ou consensus établis, déraison, primauté du privé sur l'appartenance au groupe (...) En ce sens, nous avons tous nos moments de folie, plus ou moins marqués, aux cours plus ou moins variables, aux effets plus ou moins heureux. Nous avons tous aussi nos petites manies cachées, notre côté du mur à l'ombre, nos fantasmes et nos rêves, qui témoignent de nos frustrations, révoltes et de notre désir de changer le monde et la vie. »

Merci et bon colloque!

*Daniel La Roche
Québec et Beaupré, 2008*

Références

Alexander, F.-G. & Selesnick, T. Histoire de la psychiatrie – Pensée et pratique psychiatriques de la préhistoire à nos jours. Traduction de G. Allers, J. Carré et A. Rault. Paris, Librairie Armand Colin, 1972.

Arcand, B. *Se dire fou dans une société qui se croit folle*. Un billet écrit et livré par l'auteur lors du lancement du film *La vie avec un brin de folie*. Québec, 5 mai 2004.

Beaugrand-Champagne, R. *Il nous faut devenir des fous pour le Christ!* Article recueilli sur le site internet Dieu parmi nous (<http://www.dieu-parmi-nous.com/NIC/Fous.pour.le.Christ.pdf>) le 8 juin 2008.

Bédard, D., Lazure, D. & Roberts, C.A. Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques. Québec, Ministère de la Santé du Québec, 1962.

Cellar, A. Histoire de la folie au Québec de 1600 à 1850. Montréal, Éditions du Boréal, 1991.

Cellar, A. *Sang de belette et cervelle de corbeau : La médicalisation de la folie au Québec, 1600-1850*. Dans Criminologie, vol. XXVI, no 1, 1993.

Dorvil, H., Guttman, H. avec la collaboration de Cardinal, C. *35 ans de désinstitutionnalisation au Québec (1961 – 1996)*. Dans Défis de la configuration des services de santé mentale. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997.

Fleury, M.-J. et Grenier, G. *Historique et enjeux du système de santé mentale québécois*. Dans Ruptures – revue transdisciplinaire en santé, vol. 10, no 1, 2004, pp. 21-58.

Foucault, M. Histoire de la folie à l'âge classique. Paris, Éditions Gallimard, 1972.

Fréchette, L. Originaux et détraqués. Montréal, Librairie Beauchemin, 1943.

Grenier, G. Les monstres, les fous et les autres. La folie criminelle au Québec. Montréal, Éditions Trait d'union, 1999.

Hubinon, J. *Hergé et la folie ou Tintin et les Médecins*. Article recueilli sur le site internet Objectif Tintin (http://www.objectiftintin.com/whatsnew_Tintin_676.lasso) le 15 avril 2008.

Laharie, M. La folie au Moyen Âge. XIe – XIIIe siècles. Préface de Jacques Le Goff. Paris, Le Léopard d'Or, 1991.

La Roche, Daniel. Santé mentale : aspects sociopolitiques. Notes du cours SVS2901, présenté dans le cadre du Certificat en santé mentale de l'Université de Montréal. Québec, 2007.

Mayer, A.-J. La « solution finale » dans l'histoire. Traduit de l'anglais par M.-C. et J. Carlier. Paris, Éditions La Découverte, 1990.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Politique de santé mentale*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1989.

Nootens, T. *Famille, communauté et folie au tournant du siècle*. Dans Revue d'histoire de l'Amérique française. Montréal, vol. 53, no 1, été 1999.

Pagé, J.-C. *Les fous crient au secours, témoignage d'un ex-patient de Saint-Jean-de-Dieu*. Montréal, Les éditions du jour, 1961.

Taché, J.C. Les asiles d'aliénés de la province de Québec et leurs détracteurs. Hull, La Vallée d'Ottaoua, 1885.

Viau, R. *L'araignée dans le plafond*. Dans Santé Mentale au Québec, vol. XV, no 2, Novembre 1990.

Viau, R. Les Fous de papier. Montréal, Édition du Méridien, 1989.

Wallot, H. La danse autour du fou. Survol de l'histoire organisationnelle de la prise en charge de la folie au Québec. Beauport, Publications MNH, 1998.